

*Rollat*

*Rien en 2012  
exemplaire Roussel*

SCI LES JARDINS DU VENTOUX  
4, Rue Paul Bernières 31201 TOULOUSE  
RCS 478 589 997

## LES JARDINS DU VENTOUX

62 Rue Calmette  
Commune de CARPENTRAS (84)

\*\*\*

Etat descriptif de division et règlement de copropriété

CPI CONSULTANT : 6 Rue du Sachet 31400 TOULOUSE

# PREMIERE PARTIE

## 1 DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

### 1.1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

#### 1.1.1 DESIGNATION CADASTRALE

L'ensemble immobilier objet du présent règlement, envisagé en son état futur d'achèvement sera édifié sur un terrain situé à CARPENTRAS (Vaucluse) 62 rue Calmette et figurant au cadastre de Ville de CARPENTRAS sous les références qui suivent :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
CO	490	62 rue Calmette	00 ha 83 a 02 ca
		<b>Contenance totale</b>	00 ha 83 a 02 ca

Il est ici précisé que la "SCI LES JARDINS DU VENTOUX" s'est également portée acquéreur avec la parcelle ci-dessus visée, de trois autres parcelles cadastrées section CO n° 491-492-493 pour une surface totale de 18a 83ca destinées à être cédées par elle à la Collectivité compétente, dans le cadre de l'aménagement des voiries attenantes, conformément au permis de construire ci-après visé.

Dans l'attente du classement de ces parties de voies dans le domaine public, les accès (piétons - véhicules - véhicules de secours) de la présente copropriété seront réalisés sur les parcelles ci-dessus visées objet du futur alignement. En conséquence, la "SCI LES JARDINS DU VENTOUX", concède temporairement et à titre purement gratuit un droit de passage piétons, véhicules, véhicules de secours et tous réseaux sur les parcelles cadastrées section CO n° 491-492-493 au profit de la parcelle cadastrée section CO n° 490 formant l'assiette foncière de la présente copropriété.

#### 1.1.2 ORIGINE DE PROPRIETE

Cette parcelle a été acquise :

**Par** la Société Civile de Construction Vente « LES JARDINS DU VENTOUX » au capital de 7700 € dont le siège est à TOULOUSE, 4, rue Paul Bernières et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le N° SIREN 478 589 997, numéro de gestion 2004 D 1218,

**de** la Société Civile Immobilière « As de trèfle » au capital de 15.224,90 € dont le siège est à CARPENTRAS (Vaucluse) 66, rue Calmette immatriculée au RCS de CARPENTRAS et identifiée au SIREN sous le numéro 950 012 559

Aux termes d'un acte reçu le 12 janvier 2005 par Maître Hervé RAVAU, notaire associé à LYON 6<sup>ème</sup>, 91 cours Lafayette

Pour l'origine de propriété antérieure, il est expressément renvoyé aux mentions de l'acte de dépôt du présent état descriptif de division.

#### 1.1.3 PERMIS DE DEMOLIR ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour l'édification de l'immeuble il a été délivré par Monsieur le Maire de CARPENTRAS un permis de démolir en date du 17 août 2004 portant le numéro PD 08403104 C 0007 et un permis de construire en date du 16 août 2004 portant le N°PC 08403104 C 0038

#### 1.1.4 DENOMINATION

L'immeuble édifié sur le terrain désigné ci-dessus sera dénommé "**LES JARDINS DU VENTOUX**".

#### 1.1.5 DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

La composition de l'ensemble immobilier "**LES JARDINS DU VENTOUX**", envisagé en son état futur d'achèvement, résulte des plans annexés au présent état descriptif de division dont la liste est visée au § 1.1.6 ci-après, ainsi que des plans annexés au dépôt de pièces auquel sera également annexé le présent acte sous seings privés. La description sommaire qui suit ne saurait suppléer ces documents graphiques.

L'ensemble immobilier sera édifié sur un terrain bordé au sud-est par la rue Calmette et au nord par la rue Lavoisier. On y accédera depuis ces deux rues par une voie de liaison, bordée de parkings destinés aux visiteurs, aboutissant à un portail situé au sud est du terrain, cette voie de liaison devant être cédée par la "**SCI LES JARDINS DU VENTOUX**" à la Collectivité compétente ainsi qu'il est indiqué au § 1.1 qui précède.

Ce portail s'ouvrira sur une voie intérieure bordée de parkings, parallèle à la rue Calmette. Cette voie conduira à une rampe d'accès à un garage souterrain, à l'angle sud-ouest du terrain.

Les parties bâties comprendront cinq bâtiments, identifiés sur les plans par les lettres A à E, édifiés sur la dalle d'un garage souterrain et reliés entre eux, formant un « U » ouvert vers la rue Lavoisier.

L'espace intérieur délimité par les bâtiments sera aménagé en espaces verts avec une piscine commune.

L'ensemble comprendra également trois bâtiments annexes identifiés sur les plans LC1, LC2 et LC3 : le bâtiment LC1 situé à gauche du portail d'entrée sera affecté au rangement des conteneurs à ordures ménagères ; le bâtiment LC2 situé à droite du portail d'entrée abritera un transformateur EDF ; le bâtiment LC3 situé près de la piscine comprendra un local destiné au rangement du matériel d'entretien de la résidence et les locaux techniques et sanitaires de la piscine.

Un bassin de rétention destiné à la régulation du débit des eaux de pluies en cas de fortes précipitations sera aménagé sur le terrain.

### **Composition des bâtiments**

#### **GARAGE SOUTERRAIN**

Le garage souterrain sera divisé en 117 emplacements de stationnement dont 61 emplacements doubles. Les emplacements portant les numéros 56 et 72 sur les plans seront réservés aux handicapés et seront à usage commun de la copropriété.

Ce garage sera relié aux étages de chacun des bâtiments par un ascenseur. Deux locaux techniques désignés LC4 et LC5 seront aménagés à côté des sas d'accès aux ascenseurs de bâtiments C et D.

Deux emplacements communs situés à côté des parkings n° 81 et 117 seront réservés aux deux roues.

## **BATIMENT A**

Le bâtiment A comprendra un rez-de-chaussée et quatre étages desservis par un ascenseur et par un escalier. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages seront divisés en 6 appartements chacun et le quatrième étage en trois appartements donnant sur terrasse.

## **BATIMENT B**

Le bâtiment B, de composition identique au bâtiment A, comprendra un rez-de-chaussée et quatre étages desservis par un ascenseur et par un escalier. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages seront divisés en 6 appartements chacun et le quatrième étage en trois appartements donnant sur terrasse.

## **BATIMENT C**

Le bâtiment C comprendra un rez-de-chaussée et quatre étages desservis par un ascenseur et par un escalier. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages seront divisés en 7 appartements chacun et le quatrième étage en 5 appartements dont un donnant sur terrasse.

## **BATIMENT D**

Le bâtiment D, de composition identique au bâtiment C, comprendra un rez-de-chaussée et quatre étages desservis par un ascenseur et par un escalier. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages seront divisés en 7 appartements chacun et le quatrième étage en 5 appartements dont un donnant sur terrasse.

## **BATIMENT E**

Le bâtiment E, de composition identique aux bâtiments A et B, comprendra un rez-de-chaussée et quatre étages desservis par un ascenseur et par un escalier. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages seront divisés en 6 appartements chacun et le quatrième étage en trois appartements donnant sur terrasse.

### **1.1.6 PLANS**

- I - Sont annexés au présent état descriptif de division les plans :

- 1) Plan masse : repérage des parkings extérieurs.
- 2) Plan du garage souterrain
- 3) Plan Bâtiment A, rez-de-chaussée
- 4) Plan Bâtiment A, étage 1.
- 5) Plan Bâtiment A, étage 2.
- 6) Plan Bâtiment A, étage 3.
- 7) Plan Bâtiment A, étage 4.
- 8) Plan Bâtiment B, rez-de-chaussée.
- 9) Plan Bâtiment B, étage 1.
- 10) Plan Bâtiment B, étage 2
- 11) Plan Bâtiment B, étage 3
- 12) Plan Bâtiment B, étage 4
- 13) Plan Bâtiment C, rez-de-chaussée.
- 14) Plan Bâtiment C, étage 1.
- 15) Plan Bâtiment C, étage 2
- 16) Plan Bâtiment C, étage 3
- 17) Plan Bâtiment C, étage 4
- 18) Plan Bâtiment D, rez-de-chaussée.
- 19) Plan Bâtiment D, étage 1.
- 20) Plan Bâtiment D, étage 2
- 21) Plan Bâtiment D, étage 3
- 22) Plan Bâtiment D, étage 4
- 23) Plan Bâtiment E, rez-de-chaussée.
- 24) Plan Bâtiment E, étage 1.
- 25) Plan Bâtiment E, étage 2

26) Plan Bâtiment E, étage 3

27) Plan Bâtiment E, étage 4

- II – Ont été annexés au rang des minutes de Me RAVAU notaire à LYON, suivant un acte de dépôt contenant notamment le présent acte sous-seings privés, l'ensemble des plans "DCE" établis par le Cabinet "MANACORDA ATELIER D'ARCHITECTURE" à MARSEILLE (13), 169, rue Breteuil, savoir :

- plan DCE N° 0.1 - plan masse
- plan DCE n° 1-0 - plan topographique
- plan DCE N° 1.1 - Bâtiments A - B - C - plan niveau sous sol
- plan DCE N° 1.2 - Bâtiments D - E - plan niveau sous sol
- plan DCE N° 1.3 - Bâtiments A - B - C - plan niveau RDC
- plan DCE N° 1.4 - Bâtiments D - E - plan niveau RDC
- plan DCE N° 1.5 - Bâtiments A - B - C - plan niveau R+1
- plan DCE N° 1.6 - Bâtiments D - E - plan niveau R+1
- plan DCE N° 1.7 - Bâtiments A - B - C - plan niveau R+2
- plan DCE N° 1.8 - Bâtiments D - E - plan niveau R+2
- plan DCE N° 1.9 - Bâtiments A - B - C - plan niveau R+3
- plan DCE N° 1.10 - Bâtiments D - E - plan niveau R+3
- plan DCE N° 1.11 - Bâtiments A - B - C - plan niveau R+4
- plan DCE N° 1.12 - Bâtiments D - E - plan niveau R+4
- plan DCE N° 1.13 - Façades SUD EST ET SUD OUEST
- plan DCE N° 1.14 - Façades NORD OUEST ET PIGNONS
- plans DCE N° 1.15 - COUPES FACADES
- plan n° 1-1 - piscine - local technique

## **1.2 ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

### *1.2.1 PRINCIPES DE DESIGNATION DES LOTS*

L'ensemble immobilier sera divisé en 319 lots privatifs constitués de 147 appartements, 115 parkings couverts privatifs dont 61 emplacements doubles, 56 parkings aériens privatifs dont 20 emplacements doubles et un emplacement d'affichage numérotés de 1 à 319 selon la méthode suivante.

Le numéro de chaque lot de copropriété est associé à un numéro identifiant le local ou l'emplacement de stationnement sur les plans annexés au présent règlement. Les indications permettant d'identifier les locaux dont il s'agit, sont donc exclusivement celles figurant sur ces plans, à l'exclusion de toutes autres indications comme, par exemple, celles figurant sur les portes des locaux, les marquages au sol ou autres.

Ainsi la situation et la consistance de chaque lot résulteront des seules indications portées sur les plans annexés aux actes de vente ou déposés au rang des minutes du Notaire en application de l'article R 261-13 du Code de la Construction et de l'Habitation sans qu'il soit besoin de reprendre, dans la désignation de chaque lot sa description détaillée.

Le type d'appartement ou de villa indiqué dans la désignation de chaque lot résulte seulement de la composition du logement telle qu'elle figure sur les plans, sans référence aux réglementations particulières relatives à l'attribution des prêts conventionnés ou des anciens prêts P.A.P. du Crédit Foncier. Cette composition n'est donnée qu'à titre indicatif, chaque copropriétaire étant libre d'apporter des modifications à la disposition intérieure de son lot sans que le présent état descriptif de division soit modifié de ce fait.

## 1.2.2 DESIGNATION DES LOTS

### LOT N°1

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T1 portant le N°A1 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les TROIS CENT QUATORZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

314/100.000èmes

### LOT N°2

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°A2 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-ET-ONZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

471/100.000èmes

### LOT N°3

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°A3 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT SEIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

716/100.000èmes

### LOT N°4

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°A4 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

475/100.000èmes

### LOT N°5

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°A5 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

486/100.000èmes

### LOT N°6

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°A6 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

781/100.000èmes

### LOT N°7

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T2 portant le N°A7 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

472/100.000èmes

### LOT N°8

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T2 portant le N°A8 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

465/100.000èmes

**LOT N°9**

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T3 portant le N°A9 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

726/100.000èmes

**LOT N°10**

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T2 portant le N°A10 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

483/100.000èmes

**LOT N°11**

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T2 portant le N°A11 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

495/100.000èmes

**LOT N°12**

Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement T3 portant le N°A12 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

728/100.000èmes

**LOT N°13**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°A13 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

481/100.000èmes

**LOT N°14**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°A14 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

474/100.000èmes

**LOT N°15**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°A15 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

741/100.000èmes

**LOT N°16**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°A16 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

493/100.000èmes

**LOT N°17**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°A17 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
505/100.000èmes

**LOT N°18**

Dans le bâtiment A, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°A18 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

743/100.000èmes

**LOT N°19**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°A19 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

486/100.000èmes

**LOT N°20**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°A20 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

479/100.000èmes

**LOT N°21**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°A21 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

748/100.000èmes

**LOT N°22**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°A22 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

498/100.000èmes

**LOT N°23**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°A23 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

510/100.000èmes

**LOT N°24**

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°A24 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT CINQUANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

750/100.000èmes

**LOT N°25**

Dans le bâtiment A, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°A25 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

588/100.000èmes

**LOT N°26**

Dans le bâtiment A, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°A26 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

598/100.000èmes

**LOT N°27**

Dans le bâtiment A, au quatrième étage, un appartement T4 portant le N°A27 du plan, avec une terrasse, et les MILLE DEUX CENT VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

1226/100.000èmes

**LOT N°28**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T1 portant le N°B28 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les TROIS CENT QUATORZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

314/100.000èmes

**LOT N°29**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°B29 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

470/100.000èmes

**LOT N°30**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°B30 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT SEIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

716/100.000èmes

**LOT N°31**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°B31 du plan, avec une terrasse, et les QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

458/100.000èmes

**LOT N°32**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°B32 du plan, avec une terrasse, et les QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

469/100.000èmes

**LOT N°33**

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°B33 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT SEIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

716/100.000èmes

**LOT N°34**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T2 portant le N°B34 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

472/100.000èmes

**LOT N°35**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T2 portant le N°B35 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

465/100.000èmes

**LOT N°36**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T3 portant le N°B36 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

726/100.000èmes

**LOT N°37**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T2 portant le N°B37 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

483/100.000èmes

**LOT N°38**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T2 portant le N°B38 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

495/100.000èmes

**LOT N°39**

Dans le bâtiment B, au premier étage, un appartement T3 portant le N°B39 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

726/100.000èmes

**LOT N°40**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°B40 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

481/100.000èmes

**LOT N°41**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°B41 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

474/100.000èmes

**LOT N°42**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°B42 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

741/100.000èmes

**LOT N°43**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°B43 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

493/100.000èmes

**LOT N°44**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°B44 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

505/100.000èmes

**LOT N°45**

Dans le bâtiment B, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°B45 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

741/100.000èmes

**LOT N°46**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°B46 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

486/100.000èmes

**LOT N°47**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°B47 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

479/100.000èmes

**LOT N°48**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°B48 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

748/100.000èmes

**LOT N°49**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°B49 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

498/100.000èmes

**LOT N°50**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°B50 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

510/100.000èmes

**LOT N°51**

Dans le bâtiment B, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°B51 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

748/100.000èmes

**LOT N°52**

Dans le bâtiment B, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°B52 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

588/100.000èmes

**LOT N°53**

Dans le bâtiment B, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°B53 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

598/100.000èmes

**LOT N°54**

Dans le bâtiment B, au quatrième étage, un appartement T4 portant le N°B54 du plan, avec une terrasse, et les MILLE DEUX CENT VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

1226/100.000èmes + garage

**LOT N°55**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T1bis portant le N°C55 du plan, avec une terrasse, et les TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

354/100.000èmes

**LOT N°56**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°C56 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

704/100.000èmes

**LOT N°57**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°C57 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les CINQ CENT VINGT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

520/100.000èmes

**LOT N°58**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°C58 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT TRENTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

735/100.000èmes

**LOT N°59**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°C59 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

466/100.000èmes

**LOT N°60**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°C60 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

679/100.000èmes

**LOT N°61**

Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°C61 du plan, avec une terrasse, et les SIX CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

642/100.000èmes

**LOT N°62**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T3 portant le N°C62 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT ONZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

711/100.000èmes

**LOT N°63**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T2 portant le N°C63 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

510/100.000èmes

**LOT N°64**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T3 portant le N°C64 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

713/100.000èmes

**LOT N°65**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T2 portant le N°C65 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

458/100.000èmes

**LOT N°66**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T3 portant le N°C66 du plan, avec balcon, et les SIX CENT SOIXANTE-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

669/100.000èmes

**LOT N°67**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T3 portant le N°C67 du plan, avec balcon, et les SIX CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

672/100.000èmes

**LOT N°68**

Dans le bâtiment C, au premier étage, un appartement T2 portant le N°C68 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT TRENTE-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

537/100.000èmes

**LOT N°69**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°C69 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

725/100.000èmes

**LOT N°70**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°C70 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT VINGT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

520/100.000èmes

**LOT N°71**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°C71 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

728/100.000èmes

**LOT N°72**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°C72 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

467/100.000èmes

**LOT N°73**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°C73 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

682/100.000èmes

**LOT N°74**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°C74 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

686/100.000èmes

**LOT N°75**

Dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°C75 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

548/100.000èmes

**LOT N°76**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°C76 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TRENTE-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

733/100.000èmes

**LOT N°77**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°C77 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT VINGT-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

525/100.000èmes

**LOT N°78**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°C78 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TRENTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

735/100.000èmes

**LOT N°79**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°C79 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

472/100.000èmes

**LOT N°80**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°C80 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

689/100.000èmes

**LOT N°81**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°C81 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

693/100.000èmes

**LOT N°82**

Dans le bâtiment C, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°C82 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT CINQUANTE-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

553/100.000èmes

**LOT N°83**

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, un appartement T4 portant le N°C83 du plan, avec une terrasse, et les MILLE QUATRE CENT QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

1404/100.000èmes

**LOT N°84**

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°C84 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

742/100.000èmes

**LOT N°85**

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°C85 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

477/100.000èmes

**LOT N°86**

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°C86 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

695/100.000èmes

**LOT N°87**

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°C87 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

699/100.000èmes

**LOT N°88**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°D88 du plan, avec une terrasse, et les SIX CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

642/100.000èmes

**LOT N°89**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°D89 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

679/100.000èmes

**LOT N°90**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°D90 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

473/100.000èmes

**LOT N°91**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°D91 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

764/100.000èmes

**LOT N°92**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°D92 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les CINQ CENT VINGT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

520/100.000èmes

**LOT N°93**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°D93 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

704/100.000èmes

**LOT N°94**

Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée, un appartement T1bis portant le N°D94 du plan, avec une terrasse, et les TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

354/100.000èmes

**LOT N°95**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T2 portant le N°D95 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT TRENTE-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

537/100.000èmes

**LOT N°96**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T3 portant le N°D96 du plan, avec balcon, et les SIX CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

672/100.000èmes

**LOT N°97**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T3 portant le N°D97 du plan, avec balcon, et les SIX CENT SOIXANTE-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

669/100.000èmes

**LOT N°98**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T2 portant le N°D98 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

458/100.000èmes

**LOT N°99**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T3 portant le N°D99 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

713/100.000èmes

**LOT N°100**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T2 portant le N°D100 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

510/100.000èmes

**LOT N°101**

Dans le bâtiment D, au premier étage, un appartement T3 portant le N°D101 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT ONZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

711/100.000èmes

**LOT N°102**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°D102 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

548/100.000èmes

**LOT N°103**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°D103 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

686/100.000èmes

**LOT N°104**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°D104 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

682/100.000èmes

**LOT N°105**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°D105 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

467/100.000èmes

**LOT N°106**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°D106 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

728/100.000èmes

**LOT N°107**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°D107 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT VINGT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

520/100.000èmes

**LOT N°108**

Dans le bâtiment D, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°D108 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

725/100.000èmes

**LOT N°109**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°D109 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT CINQUANTE-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

553/100.000èmes

**LOT N°110**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°D110 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

693/100.000èmes

**LOT N°111**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°D111 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

689/100.000èmes

**LOT N°112**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°D112 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

472/100.000èmes

**LOT N°113**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°D113 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TRENTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

735/100.000èmes

**LOT N°114**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°D114 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT VINGT-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

525/100.000èmes

**LOT N°115**

Dans le bâtiment D, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°D115 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT TRENTE-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

733/100.000èmes

**LOT N°116**

Dans le bâtiment D, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°D116 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

699/100.000èmes

**LOT N°117**

Dans le bâtiment D, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°D117 du plan, avec balcon, et les SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

695/100.000èmes

**LOT N°118**

Dans le bâtiment D, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°D118 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

477/100.000èmes

**LOT N°119**

Dans le bâtiment D, au quatrième étage, un appartement T3 portant le N°D119 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

742/100.000èmes

**LOT N°120**

Dans le bâtiment D, au quatrième étage, un appartement T4 portant le N°D120 du plan, avec une terrasse, et les MILLE QUATRE CENT QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

1404/100.000èmes

**LOT N°121**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°E121 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les SEPT CENT DIX-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
717/100.000èmes

**LOT N°122**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°E122 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
482/100.000èmes

**LOT N°123**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°E123 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
470/100.000èmes

**LOT N°124**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T3 portant le N°E124 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les HUIT CENT VINGT-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
822/100.000èmes

**LOT N°125**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T2 portant le N°E125 du plan, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant et les QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
464/100.000èmes

**LOT N°126**

Dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, un appartement T1 portant le N°E126 du plan, avec une terrasse, et les DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
299/100.000èmes

**LOT N°127**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T2 portant le N°E127 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
472/100.000èmes

**LOT N°128**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T3 portant le N°E128 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
727/100.000èmes

**LOT N°129**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T2 portant le N°E129 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

495/100.000èmes

**LOT N°130**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T2 portant le N°E130 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

483/100.000èmes

**LOT N°131**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T3 portant le N°E131 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT VINGT-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

727/100.000èmes

**LOT N°132**

Dans le bâtiment E, au premier étage, un appartement T2 portant le N°E132 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

465/100.000èmes

**LOT N°133**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°E133 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

481/100.000èmes

**LOT N°134**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°E134 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

742/100.000èmes

**LOT N°135**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°E135 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

505/100.000èmes

**LOT N°136**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°E136 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

493/100.000èmes

**LOT N°137**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T3 portant le N°E137 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-DEUX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

742/100.000èmes

**LOT N°138**

Dans le bâtiment E, au deuxième étage, un appartement T2 portant le N°E138 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

474/100.000èmes

**LOT N°139**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°E139 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

486/100.000èmes

**LOT N°140**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°E140 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

749/100.000èmes

**LOT N°141**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°E141 du plan, avec balcon, et les CINQ CENT DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

510/100.000èmes

**LOT N°142**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°E142 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

498/100.000èmes

**LOT N°143**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T3 portant le N°E143 du plan, avec balcon, et les SEPT CENT QUARANTE-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

749/100.000èmes

**LOT N°144**

Dans le bâtiment E, au troisième étage, un appartement T2 portant le N°E144 du plan, avec balcon, et les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

479/100.000èmes

**LOT N°145**

Dans le bâtiment E, au quatrième étage, un appartement T4 portant le N°E145 du plan, avec une terrasse, et les MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

1225/100.000èmes

**LOT N°146**

Dans le bâtiment E, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°E146 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

598/100.000èmes

**LOT N°147**

Dans le bâtiment E, au quatrième étage, un appartement T2 portant le N°E147 du plan, avec une terrasse, et les CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

588/100.000èmes

**LOT N°148**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°1 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°149**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°2 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°150**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°3 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°151**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°4 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°152**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°5 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°153**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°6 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°154**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°7 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°155**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°8 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°156**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°9 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°157**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°10 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°158**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°11 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°159**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°12 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°160**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°13 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°161**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°14 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°162**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°15 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°163**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°16 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°164**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°17 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°165**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°18 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°166**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°19 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°167**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°20 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°168**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°21 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°169**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°22 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°170**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°23 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°171**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°24 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°172**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°25 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°173**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°26 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°174**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°27 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°175**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°28 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°176**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°29 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°177**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°30 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°178**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°31 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°179**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°32 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°180**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°33 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°181**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°34 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°182**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°35 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°183**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°36 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°184**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°37 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°185**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°38 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°186**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°39 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°187**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°40 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°188**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°41 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°189**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°42 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°190**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°43 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°191**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°44 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°192**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°45 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°193**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°46 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°194**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°47 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°195**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°48 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°196**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°49 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°197**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°50 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°198**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°51 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°199**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°52 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°200**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°53 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°201**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°54 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°202**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double classe B, portant le N°55 du plan, et les SOIXANTE-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
78/100.000èmes

**LOT N°203**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°57 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°204**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°58 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°205**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°59 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°206**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°60 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°207**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°61 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°208**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°62 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°209**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°63 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°210**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°64 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°211**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°65 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°212**

Dans le garage souterrain, un parking couvert, classe B, portant le N°66 du plan, et les QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

48/100.000èmes

**LOT N°213**

Dans le garage souterrain, un parking couvert, classe B, portant le N°67 du plan, et les QUARANTE-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

48/100.000èmes

**LOT N°214**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°68 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°215**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°69 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°216**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°70 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

60/100.000èmes

**LOT N°217**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°71 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°218**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°73 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°219**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°74 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°220**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°75 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°221**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°76 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°222**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°77 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°223**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°78 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°224**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°79 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°225**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°80 du plan, et les SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°226**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°81 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°227**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°82 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°228**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°83 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°229**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°84 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°230**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°85 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°231**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°86 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°232**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°87 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°233**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°88 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°234**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double classe B, portant le N°89 du plan, et les SOIXANTE-DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
78/100.000èmes

**LOT N°235**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°90 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°236**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°91 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°237**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°92 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°238**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°93 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°239**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°94 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°240**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°95 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°241**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°96 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°242**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°97 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°243**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°98 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°244**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°99 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°245**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°100 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°246**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°101 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°247**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°102 du plan, et les  
QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°248**

Dans le garage souterrain, un parking couvert portant le N°103 du plan, et les  
SOIXANTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
60/100.000èmes

**LOT N°249**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°104 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°250**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°105 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°251**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°106 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°252**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°107 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°253**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°108 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°254**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°109 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°255**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°110 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°256**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°111 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°257**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°112 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°258**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°113 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°259**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°114 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°260**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°115 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°261**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°116 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°262**

Dans le garage souterrain, un parking couvert double portant le N°117 du plan, et les QUATRE-VINGT-DIX/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
90/100.000èmes

**LOT N°263**

Un parking extérieur portant le N°1 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
18/100.000èmes

**LOT N°264**

Un parking extérieur portant le N°2 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
18/100.000èmes

**LOT N°265**

Un parking extérieur portant le N°3 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°266**

Un parking extérieur portant le N°4 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°267**

Un parking extérieur portant le N°5 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°268**

Un parking extérieur portant le N°6 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°269**

Un parking extérieur portant le N°7 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°270**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°8 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°271**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°9 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°272**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°10 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°273**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°11 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°274**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°12 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°275**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°13 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°276**

Un parking extérieur portant le N°14 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°277**

Un parking extérieur portant le N°15 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°278**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°16 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°279**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°17 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°280**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°18 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°281**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°19 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°282**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°20 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°283**

Un parking extérieur sous pergola, portant le N°21 du plan, et les VINGT-ET-UN/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

21/100.000èmes

**LOT N°284**

Un parking extérieur portant le N°22 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°285**

Un parking extérieur portant le N°23 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°286**

Un parking extérieur portant le N°24 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°287**

Un parking extérieur portant le N°25 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°288**

Un parking extérieur portant le N°26 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°289**

Un parking extérieur portant le N°27 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°290**

Un parking extérieur portant le N°28 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°291**

Un parking extérieur portant le N°29 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°292**

Un parking extérieur portant le N°30 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°293**

Un parking extérieur double portant le N°31 du plan, et les VINGT-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

27/100.000èmes

**LOT N°294**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°32 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

30/100.000èmes

**LOT N°295**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°33 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

30/100.000èmes

**LOT N°296**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°34 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

30/100.000èmes

**LOT N°297**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°35 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°298**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°36 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°299**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°37 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°300**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°38 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°301**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°39 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°302**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°40 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°303**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°41 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°304**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°42 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°305**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°43 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°306**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°44 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°307**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°45 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°308**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°46 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°309**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°47 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°310**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°48 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°311**

Un parking extérieur double dont une place sous pergola, portant le N°49 du plan, et les TRENTE/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
30/100.000èmes

**LOT N°312**

Un parking extérieur double portant le N°50 du plan, et les VINGT-SEPT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.  
27/100.000èmes

**LOT N°313**

Un parking extérieur portant le N°51 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°314**

Un parking extérieur portant le N°52 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°315**

Un parking extérieur portant le N°53 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°316**

Un parking extérieur portant le N°54 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°317**

Un parking extérieur portant le N°55 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°318**

Un parking extérieur portant le N°56 du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

**LOT N°319**

Visible de la voie publique, un emplacement d'affichage 4m x 3m portant le N°A du plan, et les DIX-HUIT/CENT-MILLIEMES des parties communes générales.

18/100.000èmes

1.2.3 TABLEAU RECAPITULATIF

N° DU LOT	BATIMENT	NIVEAU	NATURE DU LOT	N° DU PLAN	Quote-part des parties communes générales en 100.000èmes
1	A	R-d-c	Appartement T1	A1	314
2	A	R-d-c	Appartement T2	A2	471
3	A	R-d-c	Appartement T3	A3	716
4	A	R-d-c	Appartement T2	A4	475
5	A	R-d-c	Appartement T2	A5	486
6	A	R-d-c	Appartement T3	A6	781
7	A	Etage 1	Appartement T2	A7	472
8	A	Etage 1	Appartement T2	A8	465
9	A	Etage 1	Appartement T3	A9	726
10	A	Etage 1	Appartement T2	A10	483
11	A	Etage 1	Appartement T2	A11	495
12	A	Etage 1	Appartement T3	A12	728
13	A	Etage 2	Appartement T2	A13	481
14	A	Etage 2	Appartement T2	A14	474
15	A	Etage 2	Appartement T3	A15	741
16	A	Etage 2	Appartement T2	A16	493
17	A	Etage 2	Appartement T2	A17	505
18	A	Etage 2	Appartement T3	A18	743
19	A	Etage 3	Appartement T2	A19	486
20	A	Etage 3	Appartement T2	A20	479
21	A	Etage 3	Appartement T3	A21	748
22	A	Etage 3	Appartement T2	A22	498
23	A	Etage 3	Appartement T2	A23	510
24	A	Etage 3	Appartement T3	A24	750
25	A	Etage 4	Appartement T2	A25	588
26	A	Etage 4	Appartement T2	A26	598
27	A	Etage 4	Appartement T4	A27	1226
28	B	R-d-c	Appartement T1	B28	314
29	B	R-d-c	Appartement T2	B29	470
30	B	R-d-c	Appartement T3	B30	716
31	B	R-d-c	Appartement T2	B31	458
32	B	R-d-c	Appartement T2	B32	469
33	B	R-d-c	Appartement T3	B33	716
34	B	Etage 1	Appartement T2	B34	472
35	B	Etage 1	Appartement T2	B35	465
36	B	Etage 1	Appartement T3	B36	726
37	B	Etage 1	Appartement T2	B37	483
38	B	Etage 1	Appartement T2	B38	495
39	B	Etage 1	Appartement T3	B39	726
40	B	Etage 2	Appartement T2	B40	481
41	B	Etage 2	Appartement T2	B41	474
42	B	Etage 2	Appartement T3	B42	741
43	B	Etage 2	Appartement T2	B43	493
44	B	Etage 2	Appartement T2	B44	505
45	B	Etage 2	Appartement T3	B45	741

46	B	Etage 3	Appartement T2	B46	486
47	B	Etage 3	Appartement T2	B47	479
48	B	Etage 3	Appartement T3	B48	748
49	B	Etage 3	Appartement T2	B49	498
50	B	Etage 3	Appartement T2	B50	510
51	B	Etage 3	Appartement T3	B51	748
52	B	Etage 4	Appartement T2	B52	588
53	B	Etage 4	Appartement T2	B53	598
54	B	Etage 4	Appartement T4	B54	1226
55	C	R-d-c	Appartement T1bis	C55	354
56	C	R-d-c	Appartement T3	C56	704
57	C	R-d-c	Appartement T2	C57	520
58	C	R-d-c	Appartement T3	C58	735
59	C	R-d-c	Appartement T2	C59	466
60	C	R-d-c	Appartement T3	C60	679
61	C	R-d-c	Appartement T3	C61	642
62	C	Etage 1	Appartement T3	C62	711
63	C	Etage 1	Appartement T2	C63	510
64	C	Etage 1	Appartement T3	C64	713
65	C	Etage 1	Appartement T2	C65	458
66	C	Etage 1	Appartement T3	C66	669
67	C	Etage 1	Appartement T3	C67	672
68	C	Etage 1	Appartement T2	C68	537
69	C	Etage 2	Appartement T3	C69	725
70	C	Etage 2	Appartement T2	C70	520
71	C	Etage 2	Appartement T3	C71	728
72	C	Etage 2	Appartement T2	C72	467
73	C	Etage 2	Appartement T3	C73	682
74	C	Etage 2	Appartement T3	C74	686
75	C	Etage 2	Appartement T2	C75	548
76	C	Etage 3	Appartement T3	C76	733
77	C	Etage 3	Appartement T2	C77	525
78	C	Etage 3	Appartement T3	C78	735
79	C	Etage 3	Appartement T2	C79	472
80	C	Etage 3	Appartement T3	C80	689
81	C	Etage 3	Appartement T3	C81	693
82	C	Etage 3	Appartement T2	C82	553
83	C	Etage 4	Appartement T4	C83	1404
84	C	Etage 4	Appartement T3	C84	742
85	C	Etage 4	Appartement T2	C85	477
86	C	Etage 4	Appartement T3	C86	695
87	C	Etage 4	Appartement T3	C87	699
88	D	R-d-c	Appartement T3	D88	642
89	D	R-d-c	Appartement T3	D89	679
90	D	R-d-c	Appartement T2	D90	473
91	D	R-d-c	Appartement T3	D91	764
92	D	R-d-c	Appartement T2	D92	520
93	D	R-d-c	Appartement T3	D93	704
94	D	R-d-c	Appartement T1bis	D94	354

95	D	Etage 1	Appartement T2	D95	537
96	D	Etage 1	Appartement T3	D96	672
97	D	Etage 1	Appartement T3	D97	669
98	D	Etage 1	Appartement T2	D98	458
99	D	Etage 1	Appartement T3	D99	713
100	D	Etage 1	Appartement T2	D100	510
101	D	Etage 1	Appartement T3	D101	711
102	D	Etage 2	Appartement T2	D102	548
103	D	Etage 2	Appartement T3	D103	686
104	D	Etage 2	Appartement T3	D104	682
105	D	Etage 2	Appartement T2	D105	467
106	D	Etage 2	Appartement T3	D106	728
107	D	Etage 2	Appartement T2	D107	520
108	D	Etage 2	Appartement T3	D108	725
109	D	Etage 3	Appartement T2	D109	553
110	D	Etage 3	Appartement T3	D110	693
111	D	Etage 3	Appartement T3	D111	689
112	D	Etage 3	Appartement T2	D112	472
113	D	Etage 3	Appartement T3	D113	735
114	D	Etage 3	Appartement T2	D114	525
115	D	Etage 3	Appartement T3	D115	733
116	D	Etage 4	Appartement T3	D116	699
117	D	Etage 4	Appartement T3	D117	695
118	D	Etage 4	Appartement T2	D118	477
119	D	Etage 4	Appartement T3	D119	742
120	D	Etage 4	Appartement T4	D120	1404
121	E	R-d-c	Appartement T3	E121	717
122	E	R-d-c	Appartement T2	E122	482
123	E	R-d-c	Appartement T2	E123	470
124	E	R-d-c	Appartement T3	E124	822
125	E	R-d-c	Appartement T2	E125	464
126	E	R-d-c	Appartement T1	E126	299
127	E	Etage 1	Appartement T2	E127	472
128	E	Etage 1	Appartement T3	E128	727
129	E	Etage 1	Appartement T2	E129	495
130	E	Etage 1	Appartement T2	E130	483
131	E	Etage 1	Appartement T3	E131	727
132	E	Etage 1	Appartement T2	E132	465
133	E	Etage 2	Appartement T2	E133	481
134	E	Etage 2	Appartement T3	E134	742
135	E	Etage 2	Appartement T2	E135	505
136	E	Etage 2	Appartement T2	E136	493
137	E	Etage 2	Appartement T3	E137	742
138	E	Etage 2	Appartement T2	E138	474
139	E	Etage 3	Appartement T2	E139	486
140	E	Etage 3	Appartement T3	E140	749
141	E	Etage 3	Appartement T2	E141	510
142	E	Etage 3	Appartement T2	E142	498
143	E	Etage 3	Appartement T3	E143	749

144	E	Etage 3	Appartement T2	E144	479
145	E	Etage 4	Appartement T4	E145	1225
146	E	Etage 4	Appartement T2	E146	598
147	E	Etage 4	Appartement T2	E147	588
148	Garage	Sous-sol	Parking couvert	1	60
149	Garage	Sous-sol	Parking couvert	2	60
150	Garage	Sous-sol	Parking couvert	3	60
151	Garage	Sous-sol	Parking couvert	4	60
152	Garage	Sous-sol	Parking couvert	5	60
153	Garage	Sous-sol	Parking couvert	6	60
154	Garage	Sous-sol	Parking couvert	7	60
155	Garage	Sous-sol	Parking couvert	8	60
156	Garage	Sous-sol	Parking couvert	9	60
157	Garage	Sous-sol	Parking couvert	10	60
158	Garage	Sous-sol	Parking couvert	11	60
159	Garage	Sous-sol	Parking couvert	12	60
160	Garage	Sous-sol	Parking couvert	13	60
161	Garage	Sous-sol	Parking couvert	14	60
162	Garage	Sous-sol	Parking couvert	15	60
163	Garage	Sous-sol	Parking couvert	16	60
164	Garage	Sous-sol	Parking couvert	17	60
165	Garage	Sous-sol	Parking couvert	18	60
166	Garage	Sous-sol	Parking couvert	19	60
167	Garage	Sous-sol	Parking couvert	20	60
168	Garage	Sous-sol	Parking couvert	21	60
169	Garage	Sous-sol	Parking couvert	22	60
170	Garage	Sous-sol	Parking couvert	23	60
171	Garage	Sous-sol	Parking couvert	24	60
172	Garage	Sous-sol	Parking couvert	25	60
173	Garage	Sous-sol	Parking couvert	26	60
174	Garage	Sous-sol	Parking couvert	27	60
175	Garage	Sous-sol	Parking couvert	28	60
176	Garage	Sous-sol	Parking couvert	29	60
177	Garage	Sous-sol	Parking couvert	30	60
178	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	31	90
179	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	32	90
180	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	33	90
181	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	34	90
182	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	35	90
183	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	36	90
184	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	37	90
185	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	38	90
186	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	39	90
187	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	40	90
188	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	41	90
189	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	42	90
190	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	43	90
191	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	44	90
192	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	45	90

193	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	46	90
194	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	47	90
195	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	48	90
196	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	49	90
197	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	50	90
198	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	51	90
199	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	52	90
200	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	53	90
201	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	54	90
202	Garage	Sous-sol	Parking couvert double B	55	78
203	Garage	Sous-sol	Parking couvert	57	60
204	Garage	Sous-sol	Parking couvert	58	60
205	Garage	Sous-sol	Parking couvert	59	60
206	Garage	Sous-sol	Parking couvert	60	60
207	Garage	Sous-sol	Parking couvert	61	60
208	Garage	Sous-sol	Parking couvert	62	60
209	Garage	Sous-sol	Parking couvert	63	60
210	Garage	Sous-sol	Parking couvert	64	60
211	Garage	Sous-sol	Parking couvert	65	60
212	Garage	Sous-sol	Parking couvert classe B	66	48
213	Garage	Sous-sol	Parking couvert classe B	67	48
214	Garage	Sous-sol	Parking couvert	68	60
215	Garage	Sous-sol	Parking couvert	69	60
216	Garage	Sous-sol	Parking couvert	70	60
217	Garage	Sous-sol	Parking couvert	71	60
218	Garage	Sous-sol	Parking couvert	73	60
219	Garage	Sous-sol	Parking couvert	74	60
220	Garage	Sous-sol	Parking couvert	75	60
221	Garage	Sous-sol	Parking couvert	76	60
222	Garage	Sous-sol	Parking couvert	77	60
223	Garage	Sous-sol	Parking couvert	78	60
224	Garage	Sous-sol	Parking couvert	79	60
225	Garage	Sous-sol	Parking couvert	80	60
226	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	81	90
227	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	82	90
228	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	83	90
229	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	84	90
230	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	85	90
231	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	86	90
232	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	87	90
233	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	88	90
234	Garage	Sous-sol	Parking couvert double B	89	78
235	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	90	90
236	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	91	90
237	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	92	90
238	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	93	90
239	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	94	90
240	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	95	90
241	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	96	90

242	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	97	90
243	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	98	90
244	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	99	90
245	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	100	90
246	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	101	90
247	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	102	90
248	Garage	Sous-sol	Parking couvert	103	60
249	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	104	90
250	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	105	90
251	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	106	90
252	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	107	90
253	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	108	90
254	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	109	90
255	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	110	90
256	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	111	90
257	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	112	90
258	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	113	90
259	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	114	90
260	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	115	90
261	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	116	90
262	Garage	Sous-sol	Parking couvert double	117	90
263			Parking extérieur	1	18
264			Parking extérieur	2	18
265			Parking extérieur	3	18
266			Parking extérieur	4	18
267			Parking extérieur	5	18
268			Parking extérieur	6	18
269			Parking extérieur	7	18
270			Parking pergola	8	21
271			Parking pergola	9	21
272			Parking pergola	10	21
273			Parking pergola	11	21
274			Parking pergola	12	21
275			Parking pergola	13	21
276			Parking extérieur	14	18
277			Parking extérieur	15	18
278			Parking pergola	16	21
279			Parking pergola	17	21
280			Parking pergola	18	21
281			Parking pergola	19	21
282			Parking pergola	20	21
283			Parking pergola	21	21
284			Parking extérieur	22	18
285			Parking extérieur	23	18
286			Parking extérieur	24	18
287			Parking extérieur	25	18
288			Parking extérieur	26	18
289			Parking extérieur	27	18
290			Parking extérieur	28	18

291			Parking extérieur	29	18
292			Parking extérieur	30	18
293			Parking ext. double	31	27
294			Parking double pergola	32	30
295			Parking double pergola	33	30
296			Parking double pergola	34	30
297			Parking double pergola	35	30
298			Parking double pergola	36	30
299			Parking double pergola	37	30
300			Parking double pergola	38	30
301			Parking double pergola	39	30
302			Parking double pergola	40	30
303			Parking double pergola	41	30
304			Parking double pergola	42	30
305			Parking double pergola	43	30
306			Parking double pergola	44	30
307			Parking double pergola	45	30
308			Parking double pergola	46	30
309			Parking double pergola	47	30
310			Parking double pergola	48	30
311			Parking double pergola	49	30
312			Parking ext. double	50	27
313			Parking extérieur	51	18
314			Parking extérieur	52	18
315			Parking extérieur	53	18
316			Parking extérieur	54	18
317			Parking extérieur	55	18
318			Parking extérieur	56	18
319			Affichage 4m x 3m	A	18

100000

### 1.3 SERVITUDES ET CHARGES

Tous les copropriétaires devront respecter les servitudes, charges et obligations qui s'imposent à l'ensemble immobilier "LES JARDINS DU VENTOUX" et notamment celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi, des règles d'urbanisme, du Permis de construire délivré pour son édification et de celles qui pourraient faire l'objet d'une relation dans l'acte de dépôt du présent règlement de copropriété.

Aux termes d'un acte reçu par Me RAVAU, Notaire associé à LYON (69), le 12 janvier 2005, dont une copie authentique sera publiée au Bureau des Hypothèques, il a été relaté deux servitudes. Les termes de cet acte sont ici littéralement rapportés :

#### « RAPPEL DE SERVITUDES »

*En outre, dans le contrat d'apport précité du 21 février 1968, il a été stipulé ce qui suit au sujet des servitudes :*

#### Servitudes –

*La Société « AGFA-GEVAERT » souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever les immeubles apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls.*

*A ce sujet, il est ici rappelé :*

*A - que dans l'acte sus-énoncé dans l'origine de propriété de l'ensemble industriel désigné sous l'article premier, reçu par Maître GAUTHIER, le 5 décembre 1957, a été insérée la clause ci-après littéralement transcrite :*

*En outre, il est ici littéralement reproduit les clauses contenues dans l'acte d'acquisition réalisée par Monsieur Jean Placide DUPLAN, père de Madame COURBET, de Monsieur Jean REY, reçu par Maître FALQUE, Notaire à CARPENTRAS, le 18 juillet 1919, à savoir :*

*3°) Le fonds de terre dont la parcelle vendue faisait partie est bordé à l'Est par un chemin qui prend naissance au Chemin vicinal de Montoux à CARPENTRAS, se dirige d'abord du Midi au Nord, puis arrivés au midi des parcelles que Monsieur REY a vendues à Messieurs PONS et ONDE, tourne à peu près à angle droit dans la direction de l'Est à l'Ouest en passant au Midi des terrains vendus à Monsieur PONS, Monsieur ONDE et Madame DURAND, et se poursuit en droite ligne jusqu'au domaine de la Tour, ou plus exactement à la parcelle du tènement de ce domaine qui a été récemment vendu à Monsieur AIME, en passant au Midi de la parcelle qui fait l'objet de la présente vente.*

*Pour le service de la parcelle présentement vendue, Monsieur DUPLAN, acquéreur, aura droit à l'usage de ce chemin ; en outre, Monsieur REY lui transmet la propriété du sol même dudit chemin, et toute la partie qui sépare ladite parcelle de terrain vendue à Monsieur DAILLANT, sauf audit acquéreur à souffrir le droit de passage qui a été concédé à Monsieur AIME dans son acte d'acquisition reçu par Maître FALQUE, Notaire soussigné, le 29 juin 1918 et le même droit qui a été éventuellement concédé à Monsieur LABOURIER, autre acquéreur à l'Ouest du fonds vendu à Monsieur AIME, pour le cas où il obtiendrait le droit de passage sur ce dernier fonds aux termes de son acte d'acquisition reçu par le même Notaire le 9 juillet 1918.*

*B - Qu'aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CARPENTRAS du 20 janvier 1959 qui ne semble pas avoir été enregistré, il a été convenu ce qui suit littéralement transcrit, entre Monsieur Lucien TELLENE, propriétaire, demeurant à CARPENTRAS, Quartier PELATIER, et la SOCIETE NOUVELLE AS DE TREFLE - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES. » :*

*A la demande de la SOCIETE NOUVELLE AS DE TREFLE, Monsieur Lucien TELLENE autorise cette dernière à utiliser dans la totalité de toute sa largeur, en y faisant tous travaux d'aménagement nécessaires, le chemin qui longe sa propriété et conduit à l'ancien terrain COURBET appartenant à la SOCIETE NOUVELLE AS DE TREFLE et desservi par ledit chemin, qu'il importe de rendre carrossable pour ces camions semi-remorques et de tous tonnages.*

*En contre-partie :*

*La SOCIETE NOUVELLE AS DE TREFLE effectue les travaux suivants au profit de Monsieur TELLENE :*

*1°) - Amenée des conduites d'eau destinées à alimenter les deux maisons appartenant à Monsieur TELLENE, l'une occupée par lui-même, l'autre par son locataire actuel Monsieur PRIAD.*

*2°) - Elévation dans le prolongement de la maison de Monsieur TELLENE, d'un mur de dimensions convenues et reconnues sur place, destiné à remplacer le mur d'un hangar existant en retrait du chemin et en bordure duquel cette construction a pour but de le placer.*

3°) - *Mise en place d'une canalisation d'évacuation d'eaux polluées qui devra se raccorder à l'orifice extérieur actuel et courir sous terre, le long de la façade pour que les eaux continuent à se perdre dans le terrain de Monsieur TELLENE.*

*En outre, il est précisé que ce qui précède ne change en rien les positions respectives tant de Monsieur TELLENE que de la SOCIETE NOUVELLE AS DE TREFLE, en ce qui concerne leur situation de riverains du même chemin, objet du présent accord dont ils restent l'un et l'autre propriétaires par moitié sur toute la longueur de chacune de leur propriété. »*

D'autre part, il est ici rappelé, conformément au § 1.1.1 des présentes que dans l'attente du classement des parcelles cadastrées section CO n° 491-492-493 dans le domaine public, par la "SCI LES JARDINS DU VENTOUX", ces parties de voies permettant les accès (piétons - véhicules - véhicules de secours) à la présente copropriété seront réalisés sur les parcelles ci-dessus visées objet du futur alignement. En conséquence, la "SCI LES JARDINS DU VENTOUX" concède temporairement et à titre purement gratuit un droit de passage piétons, véhicules, véhicules de secours et tous réseaux sur les parcelles cadastrées section CO n° 491-492-493 au profit de la parcelle cadastrée section CO n° 490 formant l'assiette foncière de la présente copropriété.

#### **1.4 CONVENTIONS AVEC LES CONCESSIONNAIRES DE SERVICES PUBLICS**

Les copropriétaires et occupants de l'ensemble immobilier devront se conformer aux obligations découlant de toute convention qui pourrait être conclue par la S.C.C.V. LES JARDINS DU VENTOUX avec les concessionnaires de services publics conformément aux dispositions de l'article R 261-5 du code de la Construction et de l'Habitation pour l'alimentation en eau, en énergie électrique et le raccordement de la résidence au réseau d'assainissement.

Ils devront notamment se conformer aux obligations de la convention qui sera conclue avec EDF en application de l'article R 332-16 du Code de l'Urbanisme pour l'installation d'un transformateur dans le local situé à droite du portail d'entrée de la résidence.

#### **1.5 CONVENTION FRANCE TELECOM**

Les copropriétaires devront se conformer aux obligations résultant de toute convention qui pourrait être conclue entre la S.C.C.V LES JARDINS DU VENTOUX et FRANCE TELECOM pour l'entretien et la gestion du réseau de télécommunications interne à la résidence.

#### **1.6 PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES**

##### **1.6.1 DEFINITION DES PARTIES COMMUNES**

Les parties communes sont celles qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif d'un copropriétaire déterminé. Elles appartiennent indivisément à l'ensemble des copropriétaires ou au moins à plusieurs d'entre eux, chacun pour la quote-part des droits afférente à chaque lot, ainsi qu'il est indiqué dans l'état descriptif de division qui précède.

On distinguera :

- Les parties communes générales qui sont affectées à l'usage de tous les copropriétaires.
- Les parties communes spéciales à chaque bâtiment. A cet égard le garage servant d'infrastructure aux bâtiments A, B, C, D et E sera regardé comme un bâtiment autonome.

##### **A - Les parties communes générales comprennent :**

- 1) La totalité du sol bâti et non bâti, tel qu'il est désigné ci-dessus avec tous les droits qui y sont attachés même quand l'usage en est réservé à un copropriétaire déterminé.
- 2) Les clôtures, portail et portillon, qui séparent la copropriété de la voie publique ou des fonds voisins mais non les clôtures des jardins à usage privatif, sauf lorsque celles-ci séparent la copropriété de la voie publique ou des fonds voisins.

- 3) La voie intérieure avec ses trottoirs, les installations d'éclairage extérieur et les chemins piétonniers.
- 4) Les emplacements de stationnement n°56 et 72 du plan du garage souterrain, réservés aux handicapés.
- 5) Les espaces verts et plantations, le bassin de rétention et s'il y a lieu les installations d'arrosage. Les pergolas couvrant certains parkings.
- 6) L'antenne collective de réception de radio et télévision et ses accessoires pour la desserte de chaque bâtiment et les installations générales d'interphone ou de vidéo surveillance.
- 7) Les branchements, tuyaux, canalisations et réseaux divers, depuis leur raccordement au réseau public jusqu'au branchement particulier à chaque bâtiment avec leurs accessoires tels que robinets, regards ou bouches, coffrets, à l'exception des parties de réseaux et canalisations qui sont réservées à la desserte d'un seul bâtiment, qu'ils soient ou non situés dans l'emprise de la construction: ils sont alors parties communes spéciales à ce bâtiment.
- 8) Les compteurs généraux d'eau et d'électricité.
- 9) Les bâtiments annexes LC1, LC2 et LC3 situés près du portail d'entrée et de la piscine, destinés aux services communs de l'immeuble (installations techniques de la piscine, transformateur EDF, ordures ménagères) et les locaux techniques LC4 et LC5 situés dans le garage souterrain.
- 10) La piscine, à savoir, son bassin, ses plages, sa clôture, ses installations techniques et sanitaires.
- 11) Le matériel et l'outillage destinés à l'entretien de la résidence.

Et plus généralement tous les espaces, ouvrages et éléments d'équipements qui sont à l'usage commun des copropriétaires.

#### B - Parties communes spéciales à chaque bâtiment

Elles comprennent les parties qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif d'un copropriétaire déterminé mais qui sont à l'usage commun des copropriétaires des locaux situés à l'intérieur d'un même bâtiment.

Les parties communes spéciales comprennent notamment pour chaque bâtiment :

- 1) Le gros œuvre des constructions à partir du niveau supérieur brut du plancher haut du garage, à savoir : les éléments porteurs, poutres ou refends et les murs de façade, les murs porteurs ou non séparant parties communes et parties privatives. Le gros œuvre des planchers mais non les revêtements superficiels des sols et des plafonds, à l'intérieur des parties privatives.
- 2) La charpente, la couverture et les ouvrages qui assurent le clos, le couvert, l'isolation thermique et l'étanchéité des bâtiments, à l'exception des fenêtres ou portes-fenêtres des parties privatives.
- 3) Les fenêtres ou châssis éclairant les parties communes.
- 4) Les ornements de façades et les balcons bien que ces ouvrages soient affectés à l'usage exclusif d'un propriétaire déterminé y compris les balustrades et barres d'appui, mais non l'éventuel revêtement décoratif du sol des balcons.
- 5) Les terrasses et leur complexe d'étanchéité bien que celles-ci soient affectées à l'usage d'un copropriétaire déterminé, mais non leur revêtement décoratif tel que les dalles sur plots qui sont parties privatives.

- 6) Les gouttières, chéneaux et descentes d'eaux pluviales, canalisations d'évacuation au tout à l'égout et leurs accessoires situés dans l'emprise du bâtiment et jusqu'à leur jonction aux réseaux communs.
- 7) Les conduites, canalisations, gaines de ventilation, réseaux de toute nature situés à l'intérieur d'un bâtiment ou qui en assurent la desserte exclusive, avec leurs coffres, gaines et accessoires y compris lorsqu'elles traversent des parties privatives à l'exclusion des raccordements et branchements particuliers à chaque local privatif. Toutefois les parties des canalisations encastrées dans le gros œuvre demeurent parties communes, même quand elles ne desservent qu'un seul logement.
- 8) Les compteurs divisionnaires d'eau et d'électricité s'il en est installé dans chaque bâtiment mais non les compteurs individuels.
- 9) Les réseaux d'électricité, de télécommunications, d'interphone et de vidéo surveillance propres à chaque bâtiment, jusqu'au tableau de répartition, joncteur ou appareil terminal situé dans les parties privatives.
- 10) Les halls d'entrée, les escaliers, les couloirs et les paliers avec leurs accessoires, luminaires et minuteriers, revêtements de sols et revêtements muraux mais non les portes des locaux privatifs.
- 11) Les escaliers, cages d'escaliers et sas conduisant au sous-sol.
- 12) Les câbles de l'antenne de télévision, les transformateurs, répartiteurs et accessoires propres à chaque bâtiment.
- 13) Les appareils de ventilation mécanique avec leurs accessoires mais non les bouches situées dans les parties privatives.
- 14) Les appareils de défense contre l'incendie prévus par la réglementation ou dont l'installation est décidée par le syndicat des copropriétaires.
- 15) Les combles, les armoires diverses destinés aux services communs ou aux services techniques propres à un bâtiment et les équipements qui y sont installés.
- 16) Les ascenseurs avec tous leurs accessoires : cabine, portes, trémie, machinerie et le local où est installée cette machinerie.

Et plus généralement tous les ouvrages ou éléments d'équipements communs propres à un bâtiment ou qui en assurent la desserte exclusive.

La quote-part de parties communes spéciales affectée à chaque lot est égale à sa quote-part dans les parties communes générales telle qu'elle figure au tableau du § 1.2.3. rapportée au total des quotes-parts des lots composant chaque bâtiment. Elles seront donc exprimées comme suit :

Pour le bâtiment A : en 15.932èmes  
 Pour le bâtiment B : en 15.826èmes  
 Pour le bâtiment C : en 21.143èmes  
 Pour le bâtiment D : en 21.179èmes  
 Pour le bâtiment E : en 15.942èmes

Les énumérations des parties communes qui précèdent sont purement énonciatives et non limitatives. Elles s'appliquent tant aux ouvrages et équipements prévus lors de la construction qu'à ceux qui seraient réalisés ultérieurement. La mention d'un équipement dans les énumérations qui précèdent n'implique donc pas qu'il ait été prévu lors de la construction de l'immeuble

### C - Parties communes spéciales aux emplacements de stationnement situés dans le garage souterrain

Elles comprennent :

- 1) La structure du garage à savoir : les fondations, les murs périphériques, poutres et poteaux, la dalle au sol et le plancher haut.
- 2) La rampe d'accès au garage et ses murs de soutènement.
- 3) La couche superficielle de la voie de circulation et des emplacements de stationnement bien que ceux-ci soient parties privatives, les signalisations et le marquage au sol. Les revêtements superficiels des murs et des plafonds mais non l'isolation thermique placée en sous-face du plancher haut Les caniveaux, canalisations, avaloirs, bouches ou regards d'évacuation des eaux, le cas échéant pompes de relevage, propres au sous-sol.
- 4) L'ensemble des installations et équipements électriques qui éclairent le sous-sol.
- 5) Les emplacements communs réservés au stationnement des deux roues.
- 6) Le portail avec son mécanisme d'ouverture.
- 7) Les dispositifs assurant la ventilation du garage.
- 8) Les appareils de défense contre l'incendie, s'il en existe.

La liste qui précède étant limitative.

La quote-part des parties communes spéciales attribuée à chaque parking est égale à sa quote-part dans les parties communes générales telle qu'elle figure au tableau du § 1.2.3. rapportée au total des quotes-parts des parkings situés dans le garage. Elles sera donc exprimée en 8.682èmes.

#### Accessoires aux parties communes générales

Sont accessoires aux parties communes générales les droits immobiliers ci-après :

Le droit de surélever les bâtiments et d'affouiller le sol.

Le droit d'édifier des bâtiments nouveaux sur le terrain d'assiette.

Le droit de mitoyenneté afférent aux parties communes.

Les parties communes et les droits qui leur sont accessoires ne peuvent faire l'objet, séparément des parties privatives, d'une action en partage ni d'une licitation forcée.

#### *1.6.2 DEFINITION DES PARTIES PRIVATIVES*

Les parties privatives sont celles qui sont réservées à l'usage exclusif de chaque copropriétaire, c'est à dire les locaux compris dans son lot tel qu'il est défini dans l'état descriptif de division, par référence aux plans, avec tous leurs accessoires et dépendances. Elles comprennent notamment :

- 1) Les revêtements superficiels des murs, des plafonds et des planchers (enduits, peintures, moquettes, revêtements souples, carrelages ou faïences etc...).
- 2) Les cloisons intérieures et cloisons de doublage (mais non les gros murs ni les refends, classés dans les parties communes).
- 3) Les portes palières, les fenêtres, les portes-fenêtres et volets roulants, les portes de communication.

- 4) Le revêtement décoratif au sol des balcons et terrasses quand il en existe un mais non les garde-corps ni les barres d'appui.
- 5) Les canalisations intérieures à l'usage exclusif de chaque copropriétaire à l'exclusion des canalisations encastrées dans le gros œuvre qui demeurent parties communes même lorsqu'elles desservent un local privatif.
- 6) Les installations sanitaires des salles de bains, cabinets de toilettes et cabinets d'aisance.
- 7) Les installations de la cuisine.
- 8) Les placards et penderies.
- 9) Les convecteurs ou radiateurs. Les installations et équipements électriques propres à chaque local.
- 10) Les bouches de ventilation:
- 11) Les serrures de boîtes à lettres.

Les parties privatives sont la propriété exclusive de chaque copropriétaire, lequel en assurera l'entretien et la réparation à ses frais exclusifs.

#### Parties mitoyennes

Il est précisé que les séparations entre appartements, quand elles n'ont pas de fonction porteuse, ainsi que les séparations entre terrasses, balcons ou jardins sont mitoyennes entre les propriétaires voisins.

Les parties mitoyennes seront entretenues et réparées à frais partagés entre leurs deux propriétaires.